



Le 19 février 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0033

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 22 janvier 2024 et visant à obtenir :

« [...] la liste de tous les véhicules composant le parc automobile d'Hydro-Québec, classés par type de propulsion (tout-électrique, hybride, à combustion), et ce en date a) du 31 décembre 2023 et b) du 31 décembre 2019. »

(Transcription intégrale)

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez ci-après les renseignements faisant l'objet de votre demande. Hydro-Québec est soucieuse d'électrifier son parc automobile et cette transition se fait au rythme du renouvellement des véhicules du parc et selon la disponibilité des véhicules qui peuvent répondre à ses besoins.

2019

Type d'alimentation	Véhicules légers ¹	Véhicules spécialisés ²	Total général
Combustion	3681	1627	5308
Herb ³	356	59	415
100% électrique	15	-	15
Biénergie ⁴	-	59	59
Hybride	63	-	63
Hybride rechargeable	278	-	278
Total général	4037	1686	5723

2023

Type d'alimentation	Véhicules légers ¹	Véhicules spécialisés ²	Total général
Combustion	3075	1603	4678
Herb ³	971	154	1125
100% électrique	156	2	158
Biénergie ⁴	-	152	152
Hybride	220	-	220
Hybride rechargeable	595	-	595
Total général	4046	1757	5803

Source : Gestion et performance – Direction service de transport

¹ Véhicules légers : Catégorie de véhicules regroupant par exemple des automobiles, VUS, minivan, camionnettes, etc.

² Véhicules spécialisés : Catégorie de véhicules regroupant par exemple des fourgons, grues, nacelles, etc.

³ Herb : Représente les véhicules considérés par Hydro-Québec comme étant un véhicule à faible et ou à zéro émission.

⁴ Biénergie : Véhicule lourd à combustion ayant une nacelle propulsée par un moteur 100 % électrique.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.